



Communiqué de presse

24 février 2020

Élections municipales 2020 – Paris 13^e

« Ensemble, vivons le 13 ! »

La campagne de Vision 13 pour la mairie du 13^e arrondissement continue !

La Préfecture de Paris et le ministère de l'Intérieur en avaient décidé autrement. "Ensemble, vivons le 13" reste plus que jamais dans la course des élections municipales 2020 pour la mairie du 13^e arrondissement, avec à sa tête Sofiane Aoudia.

À la suite du dépôt de candidature de la liste "Ensemble, vivons le 13", le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, a nié, le 17 février 2020, l'éligibilité de Sofiane Aoudia, actuellement directeur de centres socioculturels à Paris.

Contestant la décision, Sofiane Aoudia a immédiatement saisi la justice.

Le 20 février, le tribunal administratif de Paris a annulé la décision du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris. Il enjoint la préfecture de valider la candidature de Sofiane Aoudia.

Vision 13 et les candidats de la liste "Ensemble, vivons le 13 !" se réjouissent de cette décision qui témoigne de l'indépendance de la justice française. La campagne continue !

C'est une nouvelle victoire dans ce parcours semé d'embûches :

- dès septembre 2019, au moment de la création du mouvement, la maire de Paris lui refuse, entre autres, le droit d'utiliser le mot "Paris" (qui apparaît pourtant dans la majorité des autres noms de mouvements) ;
- en février 2020, la mairie du 13^e annule (après l'avoir validée) l'autorisation de tenir des réunions publiques dans les écoles avant l'ouverture officielle de la campagne.

Pour faire valoir leur indépendance et le droit à une démocratie participative, Sofiane Aoudia et les candidats de la liste "Ensemble, vivons le 13 !" continuent à relever tous les défis.

Vision 13 – « Ensemble, vivons le 13 ! »

Conduite par Sofiane Aoudia, directeur de cinq centres socioculturels dans le 13^e, et qui prend en compte les spécificités et toute la diversité de l'arrondissement.

Conformément aux dispositions légales, le dossier de candidature de la liste « Ensemble, vivons le 13 ! » a été déposé à la préfecture de Paris le 13 février 2020.

Extrait du jugement :

« La décision du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris du 17 février 2020 refusant de délivrer un récépissé attestant l'enregistrement de la déclaration de candidature de la liste « Ensemble, vivons le 13 ! » est annulée. » (Article 1^{er})

« Il est enjoint au préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris de délivrer un récépissé attestant l'enregistrement de la déclaration de candidature de la liste « Ensemble, vivons le 13 ! » dans un délai de vingt-quatre heures à compter de la notification du présent jugement. » (Article 2)

Contact : presse@vision13.fr - 06 41 94 37 01

www.vision13.fr